



VILLE DE  
**SAINT-  
ASTIER**

## ***AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC***

### ***Dossier simplifié d'acquisition publique de l'immeuble situé sur la parcelle n°19, section BP déclaré en état d'abandon manifeste***

Par délibération n° 204022810 du 28 Février 2024, le Conseil Municipal de Saint-Astier, conformément aux articles n° 2243-1 à 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorisent la municipalité à entamer une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste des biens immobiliers ou parcelles sans occupation à titre habituel et dont l'entretien n'est plus assuré, a entamé ladite procédure pour l'immeuble sis au **3, rue Yvan de Valbrune, 24110 Saint-Astier** et cadastré n° 19 section BP.

Dans le contexte du programme de revitalisation de la commune, et en particulier de son centre historique, la municipalité décide de poursuivre au profit de la commune l'expropriation du bien pour sa mise en sécurité.

Le dossier simplifié d'acquisition publique exposant les motifs de la procédure ainsi que le projet envisagé sera mis à la disposition du public en mairie de Saint-Astier, 2 Avenue Jules Ferry 24110 – Saint-Astier, aux jours et heures d'ouverture habituels des locaux, à savoir du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et ce du *Lundi 24 Novembre 2025 au mardi 23 Décembre 2025*.

Durant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations dans un registre à feuillets non mobiles ouvert à cette fin.

A l'issue de cette période de mise à disposition, les différentes pièces du dossier d'acquisition ainsi que les observations émises par le public seront transmises par Madame le Maire, conformément à l'article 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Madame la Préfète qui pourra alors déclarer l'utilité publique du projet visé et la cessibilité de la parcelle cadastré n°19, section BP au profit de la commune en qualité de bénéficiaire de l'expropriation pour le compte de la commune de Saint-Astier.

#### **Avis affiché :**

- Sur le site internet de la mairie de Saint-Astier
- Sur la façade de la mairie dans les tableaux d'affichage



#### **Hôtel de ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75- 24110 - Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

[marie-saint-astier.fr](http://marie-saint-astier.fr)  
[mairie@saint-astier.fr](mailto:mairie@saint-astier.fr)



- Sur l'immeuble concerné 3, rue Yvan de Valbrune

